



Grandir en Milieu Rural

Une offre innovante pour vos territoires
à destination des 0-25 ans

CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJET

MOBILITÉ ET NUMÉRIQUE

Janvier 2023



Credit photos : CCVISA Image et Événementiel

MSA Portes de Bretagne
Service Action sanitaire et sociale



L'essentiel & plus encore

Pourquoi cet appel à projets ?

A l'échéance de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020, et suite à la négociation de la nouvelle COG pour 2021-2025, la MSA a souhaité renforcer son positionnement à destination de l'Enfance – Jeunesse (0-25 ans) dans les territoires, en créant une nouvelle offre territoriale. Celle-ci doit ainsi permettre à la MSA de s'adapter à la nouvelle articulation des fonds dédiés à l'enfance jeunesse, à la reconfiguration des collectivités locales, et s'inscrire pleinement dans la politique de la branche famille portée par la MSA.

L'offre GMR doit contribuer au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales dans les territoires et favoriser l'amélioration des structures ou services existants. Par cette présente offre, la MSA souhaite renforcer son positionnement territorial dans le champ de l'enfance-jeunesse. Il s'agit d'accompagner les acteurs des territoires à l'élaboration des politiques enfance-jeunesse répondant aux spécificités locales pour apporter les réponses les plus adaptées possible aux besoins des familles agricoles et rurales.

Ainsi, nous vous informons de l'évolution de l'engagement de la MSA Portes de Bretagne sur les thématiques petite-enfance, enfance, jeunesse et parentalité. La Mutualité sociale Agricole des Portes de Bretagne a décidé de déployer l'offre en 3 volets :

- Accompagner les collectivités des 12 territoires prioritaires de la MSA Portes de Bretagne

Ces territoires ont été déterminés au regard du taux population agricole des collectivités ainsi qu'à des critères de fragilité sociale.

- Renforcer les offres de service à destination des familles des territoires ruraux

En proposant une consolidation et un développement des partenariats par le versement d'aide au démarrage et d'aide à l'investissement.

- Proposer un appel à projets mobilité et numérique

Aussi, les élus de la MSA Portes de Bretagne ont souhaité poursuivre l'accompagnement au développement d'initiatives locales. Ainsi, voici le cahier des charges de l'appel à projets ouvert à tous les acteurs à but non lucratif, sur la mobilité et sur le numérique.

A qui s'adresse cet appel à projets ?

L'appel à projet est ouvert aux acteurs à but non lucratif : associations loi 1901, communes et CCAS... Ces acteurs doivent intervenir sur des territoires ruraux et/ou agricoles. Pour ce faire nous avons construit une définition des territoires concernés répondant aux critères suivants :

- Territoires prioritaires définis par la MSA portes de Bretagne dans son plan d'action sanitaire et sociale pour les années 2022 à 2026
- Aux communes ayant moins de 7000 habitants et avec un taux de ressortissant MSA supérieur au taux départemental.

Vous trouverez la liste des territoires prioritaires et des communes concernés en annexe.

Quels projets ?

L'AAP est structurée autour de la mobilité et du numérique, des thématiques identifiées comme prioritaires, notamment dans les territoires ruraux.

L'objectif est de favoriser l'innovation, en apportant des solutions nouvelles qui répondent à des besoins spécifiques des familles agricoles (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle....), des structures et des territoires prioritaires (ruraux et/ou fragiles) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

Nous nous réservons la liberté d'identifier les projets qui nous semblent pertinents d'accompagner, sur la base des priorités et besoins définis.

Nota: les projets relevant des compétences de voirie ne seront pas étudiés.

Pour renforcer le guichet unique de la MSA, ces projets pourront avoir une approche globale. L'appel à projets GMR pourra alors s'articuler¹ avec d'autres dispositifs existants, internes MSA ou externes proposés par des partenaires locaux. Il pourra par exemple s'articuler en lien avec des actions/expérimentations innovantes réalisées dans le cadre de la mission publique « espaces de rencontre et médiation familiale », comme des actions de parentalité à distance, des actions liées à la mobilité, etc. et les actions MSA comme les chartes territoriale avec les familles et territoriales des solidarités avec les aînés, les concours jeunesse, les dispositifs santé/prévention, etc.

Quels objectifs en développant la mobilité ?

- Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une mobilité plus durable au profit des enfants, des jeunes et des familles ;
- Développer l'accès à des dispositifs alternatifs de mobilité au profit des enfants, des jeunes et des familles.

Exemples de projets mobilité à soutenir (*liste non exhaustive*) :

- ✓ Déploiement de dispositifs innovants de mobilité (mobilité durable, inversée, solidaire, ...) et des actions de communication valorisant ces dispositifs ;
- ✓ Solutions de mobilité partagées (covoiturage, centrale de mobilité), ponctuelles (services de transport à la demande), durables (services de location de vélos, de trottinettes) ;
- ✓ Actions de prévention des risques routiers.

¹ Par articulation, il faut entendre la coordination, la mutualisation et la complémentarité des financements et méthodes d'accompagnement en ingénierie sociale.

Quels objectifs en développant le numérique

- Accompagner les territoires ruraux dans leur transition vers une meilleure offre et/ou utilisation du numérique
- Développer l'accès à des dispositifs de numérique au profit des enfants, des jeunes et des familles.

Exemples de projets de numérique à soutenir (*liste non exhaustive*) :

- ✓ Déploiement et communication autour de dispositifs innovants de numérique (création d'application sur smartphone, ...) ,
- ✓ Actions de prévention des dangers d'internet.

Quelle aide financière ?

La participation financière de la caisse MSA Portes de Bretagne, cumulée avec ses partenaires (ex : collectivités, CAF, etc.), sera plafonnée à un maximum de 80% du budget global. Pour les actions ou projets portés par des collectivités locales, il conviendra de prendre en compte le budget global hors taxes.

Nous n'accompagnerons pas les projets de moins de 3000€ (budget global). La participation de la MSA des Portes de Bretagne pourra être modulée en fonction de :

- l'appréciation globale du projet ;
- la réponse aux besoins des familles agricoles et rurales ;
- la qualité du caractère collaboratif du projet.

Seule la décision attributive vaut accord de financement. Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Modalités de participation

Le dossier de candidature est à nous demander à l'adresse mail suivante : grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr. Le dossier devra être retourné avant le 1^{er} avril 2023 par mail à l'adresse ci-dessus.

Au besoin, lors de l'étude des projets, l'équipe pourra demander des compléments d'informations.

Calendrier

Les demandes de financement suivront un processus dont les étapes sont les suivantes :

- *Janvier 2023* : Lancement de l'appel à projets
- *1^{er} avril 2023* : Clôture de la phase de dépôt des propositions des projets
- *Avril et Mai 2023* : Examen des dossiers par le jury
- *Juin 2023* : Annonce des lauréats

Si les circonstances l'exigent, la MSA se réserve le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler l'appel à projets ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Aussi, si le dossier est rendu après la date ou incomplet, nous ne pourrions accepter cette candidature.

Le dossier sera à rendre avec les pièces suivantes :

- Statuts
- Composition du Conseil Communal et/ou bureau
- RIB
- Documents de présentation du projet (budget prévisionnel, plan de financement, devis...)

Pour toutes informations, contactez-nous :

- Par téléphone au 02 97 46 51 19
- Par e-mail : grandirenmilieurural.blf@portesdebretagne.msa.fr

EPCI et Communes éligibles à l'appel à projets

I. Les communes des territoires prioritaires définis par la MSA portes de Bretagne dans son plan d'action sanitaire et social pour les années 2022 à 2026

a) Morbihan

Centre Morbihan communauté, Baud communauté, Pontivy communauté, Roi Morvan communauté, Ploërmel communauté, L'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté.

b) Ille-et-Vilaine

Couesnon Marches de Bretagne Communauté, Saint-Méen Montauban Communauté, La Roche aux fées Communauté, Fougères Agglomération, Montfort Communauté, Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

II. Les communes hors territoires prioritaires (communes de moins de 7000 habitants et ayant un taux de ressortissant MSA supérieur à la moyenne départementale)

a) Morbihan

CA Lorient Agglomération	Bubry, Cléguer, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	Camors, Crach, Locoal-Mendon, Ploemel, Plumergat
CC Cap Atlantique	Camoël, Férel
CC Arc Sud Bretagne	Ambon, Arzal, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint-Dolay
CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	Brandivy, Colpo, Elven, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren, Plougoumelen, Sulniac, Surzur, Treffléan
CA Redon Agglomération	Allaire, Béganne, Peillac, Saint-Gorgon, Saint-Jacut-les-Pins

b) Ille-et-Vilaine

CC Liffré-Cormier Communauté	Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon
CC Val d'Ille-Aubigné	Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouet, Melesse, Montreuil-sur-

	Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon
Rennes Métropole	Bécherel, Clayes, Corps-Nuds, Gévezé, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Nouvoitou, Romillé
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	Hirel, La Fresnais, Lillemer, Miniac-Morvan, Saint-Coulomb, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	Baulon, Bourg-des-Comptes, Bovel, Comblessac, Goven, Guignen, La Chapelle-Bouëxic, Les Brulais, Lohéac, Loutehel, Mernel, Saint-Malo-de-Phily, Saint-Séglin, Val d'Anast
CC de Brocéliande	Bréal-sous-Montfort, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel
CA Redon Agglomération	Bains-sur-Oust, Bruc-sur-Aff, La Chapelle-de-Brain, Langon, Lieuron, Pipriac, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sixt-sur-Aff
CC Pays de Châteaugiron Communauté	Servon-sur-Vilaine, Piré-chancé
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	Chanteloup, Ercé-en-Lamée, Grand-Fougeray, La Bosse-de-Bretagne, La Couyère, La Dominelais, La Noë-Blanche, Lalleu, Le Petit-Fougeray, Le Sel-de-Bretagne, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-Sulpice-des-Landes, Saulnières, Teillay, Tresbœuf
CC Bretagne Romantique	Bonnemain, Cardroc, Combourg, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Lanrigan, Les Iffs, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Brieuc-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Léger-des-Prés, Saint-Thual, Tinténiaac, Trémeheuc, Trévérien, Trimer
CA Vitré Communauté	Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Bais, Balazé, Bréal-sous-Vitré, Brielles, Champeaux, Châtillon-en-Vendelais, Cornillé, Domagné, Domalain, Drouges, Erbrée, Ételles, Gennes-sur-Seiche, La Chapelle-Erbrée, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Landavran, Le Pertre, Louvigné-de-Bais, Marpiré, Mecé, Mondevert, Montautour, Montreuil-des-Landes, Montreuil-sous-Pérouse, Moulins, Moussé, Moutiers, Pocé-les-Bois, Princé, Rannée, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Christophe-des-Bois, Saint-Didier, Saint-Germain-du-Pinel, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'Hervé, Taillis, Torcé, Val-d'Izé, Vergéal, Visseiche